

rique Septentrionale. Tous les officiers du gouvernement étaient indépendants de l'Assemblée ; et ce corps qui n'avait rien à dire dans leur nomination, était laissé à marcher du mieux qu'il pouvait, avec des officiers publics, dont on peut justement dire que le sentiment prédominant était un sentiment d'hostilité envers lui.

Un corps d'officiers publics ainsi constitué, sans égard pour le peuple ou ses représentants, doit de fait, d'après la nature même du gouvernement colonial, acquérir l'entière direction des affaires de la Province. Un gouverneur en arrivant dans une colonie de l'état des partis de laquelle il n'a presque invariablement aucune connaissance antérieure, non plus que du caractère des individus, est forcé de se jeter presque entièrement entre les mains de ceux qu'il trouve placés dans la position de ses aviseurs officiels. Ses premiers actes et ses premières nominations doivent être nécessairement faits d'après leurs suggestions. Et comme ces premiers actes et nominations impriment un caractère à sa politique, il se trouve par là généralement amené en collision immédiate avec les autres partis dans le pays, et jeté dans une plus complète dépendance du parti officiel et de ses amis. C'est ainsi, qu'un gouverneur du Bas-Canada a presque toujours été amené en collision avec l'assemblée, que ses aviseurs regardent comme leur ennemi. Dans le cours de la contestation dans laquelle il était ainsi enveloppé, les provocations qu'il recevait de l'assemblée, et le jour sous lequel la conduite de cette dernière lui était représentée par ceux qui seuls avaient accès auprès de lui, lui faisaient naturellement concevoir beaucoup de leurs antipathies ; sa position le forçait à chercher l'appui de quelque parti contre l'assemblée ; et ses sentiments et ses nécessités étaient ainsi combinés pour l'induire à exercer son patronage et à disposer ses mesures pour l'avancement des intérêts du parti sur lequel il était obligé de s'appuyer. Ainsi chaque année qui suivait raffermissait et étendait la force du parti dominant. Fortifié par les liaisons de famille, et l'intérêt commun senti par tous ceux qui tenaient des emplois subordonnés et par tous ceux qui en désiraient, ce parti fut ainsi érigé en un pouvoir solide et permanent, à l'abri de toute responsabilité, sujet à aucun changement sérieux, exerçant sur tous les départements du gouvernement de la Province une autorité tout-à-fait indépendante du peuple et des représentants, et possédant les seuls moyens d'influencer, soit le gouvernement impérial, soit le représentant colonial de la couronne.

L'entière séparation des pouvoirs Législatif et Exécutif d'un état est l'erreur naturelle des gouvernements qui désirent s'affranchir du contrôle des institutions représentatives. Depuis la révo-